

Commission mixte de secours

suédoise, et les représentants officiels des Gouvernements intéressés ont de nouveau participé.

Le Dr R. Marti, chef de la délégation du Comité international en Allemagne, et M. E. Mayer, délégué, étaient chargés d'accompagner les convois se rendant d'Allemagne en Suède ; M. R.-A. Haccius, délégué du Comité en Grande-Bretagne, et le Dr J. Wirth, délégué-adjoint, convoyaient les navires britanniques qui transportaient les rapatriés allemands à Göteborg.

Selon les rapports des délégués, 2136 ressortissants allemands, dont 1436 prisonniers de guerre, 83 membres de la marine marchande et 34 sœurs de la Croix-Rouge allemande, ainsi que 583 internés civils, furent échangés contre 2650 ressortissants alliés, parmi lesquels on comptait 1744 prisonniers de guerre britanniques, 240 prisonniers de guerre américains, 583 internés civils britanniques, et 83 membres de la marine marchande des nations alliées.

On trouvera ici, en hors-texte, quelques photographies prises à cette occasion par les délégués du Comité international de la Croix-Rouge.

Activité de la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale en Yougoslavie ¹

SECOURS A LA SERBIE

Dans un rapport daté du 30 septembre 1943, la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale, organe conjoint du Comité international et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, a décrit la première étape d'une action de secours organisée dans plusieurs régions de Serbie par son intermédiaire, grâce à de généreux dons en nature des colonies serbes à l'étranger.

Le rapport faisait état des expéditions effectuées de Turquie, du 10 juin au 20 septembre 1943, lesquelles constituaient, avec quelque 485 tonnes de vivres et 149 tonnes de savon, la première partie d'un programme comportant 3000 tonnes de secours à distribuer.

¹ *Hors-texte.*

Commission mixte de secours

D'autre part, d'après les renseignements fournis par le chef de la délégation du Comité international à Belgrade, représentant la Commission mixte de secours, des précisions y étaient données sur les distributions faites dans ce pays entre le 25 juin et le 30 août 1943.

Depuis lors, la distribution du premier envoi étant terminée, l'action de secours a été étendue à de nouvelles catégories d'enfants nécessiteux, et les donateurs ont pu, avec le concours actif de la délégation du Comité international à Ankara, faire de nouveaux achats.

Le deuxième rapport, publié par la Commission mixte le 9 octobre 1944, fournit à ce propos des renseignements détaillés, dont nous publions ici les plus importants.

La période envisagée va du 1^{er} juillet 1943 au 11 juillet 1944 ; elle comprend donc plus de douze mois, au cours desquels les 76% des secours sont sortis du dépôt central, comme en témoigne le tableau ci-après. Et si l'on considère la période qui va jusqu'au 20 août 1944, cette proportion s'élève à 82%.

Denrées	Poids en kgs des denrées reçues à la date du 11.7.44	Poids en kgs des denrées distribuées à la date du 11.7.44	Poids en kgs des denrées distribuées à la date du 20.8.44
Figues	426.759,—	272.567,75	321.528
Huile de noisettes . .	24.974,—	335,25	6.349
Lait en poudre . . .	14.305,—	13.308,10	13.998
Noisettes décort. . .	36.827,—	24.478,50	28.340
Olives	215.757,—	209.534,50	213.602
Poisson	142.580,—	136.130,—	141.939
Raisiné	30.010,—	3.314,30	20.791
Raisins secs	71.780,5	67.718,50	71.575
Sanglier	86.207,—	74.334,65	84.658
Total denrées alim. .	1.049.199,5	801.721,55	902.780
Savon	248.616,5	147.382,35	162.510
Total général . . .	1.297.816,—	949.103,90	1.065.290
	= 100	= 76%	= 82%

Rythme des distributions. — La répartition dans le temps des 949 tonnes de secours dont il s'agit a été la suivante : tandis que les 147 tonnes de savon sont distribuées à intervalles réguliers,

Commission mixte de secours

les distributions de vivres sont assez inégales. De juillet 1943 à décembre 1943, le dépôt central a approvisionné les centres de distribution autorisés avec 496 tonnes de vivres ; puis, au cours de la deuxième période, qui comprend le premier trimestre de 1944, il n'en est sorti que 59 tonnes. Pendant ce temps l'on distribue en province de gros contingents de vivres turcs, — livrés en novembre et en décembre —, et à Belgrade, les paquets qui serviront à la Noël orthodoxe.

De plus, à ce moment également, prend corps l'action de secours dite des « cent jours de lait » et celle des « repas suisses »¹, qui a permis notamment l'ouverture de sept cantines enfantines pour 3000 bambins, ainsi que l'agrandissement des cantines scolaires.

Enfin, d'avril à juin 1944, les 220 tonnes de marchandises qui sortent du dépôt marquent la reprise des distributions faites aux œuvres de l'enfance (y compris le cadeau de Pâques aux enfants de Belgrade), l'intensification des secours alimentaires aux malades hospitalisés, et le début de l'action de secours en faveur des sinistrés de guerre.

De plus, l'expédition du dépôt de Belgrade de 72½ tonnes, en juillet 1944, a permis de reprendre les distributions dans les cantines et autres institutions de province, ainsi qu'à exécuter les mesures prévues en faveur des familles des prisonniers de guerre.

L'action de secours qui a été entreprise en faveur des sinistrés dépossédés de leurs biens à la suite d'attaques aériennes nécessita la constitution de stocks dans cinq débits de la Centrale coopérative d'achats des fonctionnaires de l'Etat, l'inscription des sinistrés auprès des tenanciers de ces magasins, et la remise de bons de livraison, qui, pour être valables, devaient porter le visa de l'office de quartier de la municipalité de Belgrade, attestant que le logement du titulaire avait été détruit ou rendu inhabi-

¹ Pour les envois de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants, ainsi que pour tous autres dons alimentaires destinés à la population nécessiteuse, dont l'achat, le transit ou la distribution ont été confiés à la Commission mixte de secours, voir son « Mémoire des envois de vivres et de vêtements en Serbie, pour l'année 1942 et en Yougoslavie pour l'année 1943 ».

Commission mixte de secours

table. Chaque personne reçut 3 kg. de viande de sanglier, 1 kg. d'olives et 1 kg. de figes, et $\frac{1}{2}$ kg. de savon ; en outre, tout enfant âgé de moins de 11 ans obtint un supplément de figes et de noisettes de 1 kg. et 2 kg. de raisins secs.

A la date du 3 juillet 1944, on comptait 9871 adultes et 2391 enfants ayant reçu ces rations. De nombreuses familles sinistrées qui quittèrent Belgrade ne bénéficièrent pas de cette distribution, mais, en revanche, d'autres familles habitant le faubourg de Cukarica (qui fut tout spécialement touché par une attaque aérienne) en profitèrent ; le nombre total des assistés atteignit ainsi 13.436, dont 2603 enfants, et la quantité totale des secours s'éleva à 102.922 kg. (57.817 kg. de sanglier, 14.614 kg. d'olives, et 17.701 kg. de figes).

Dans le même ordre, il y a lieu de signaler aussi qu'un collaborateur de la délégation partit pour Nish afin d'organiser et de surveiller sur place les repas communautaires destinés aux victimes des bombardements aériens de Nish, au profit desquels le dépôt central expédia deux wagons de vivres comprenant 5.117 kg. de poisson, 3.736 kg. d'olives, 6.900 kg. de figes, 2.314 kg. d'huile de noisettes, 1.048 kg. de raisiné, et 1.481 kg. de savon. D'autres aliments, pris sur les envois de la Croix-Rouge suisse, furent également affectés à cette œuvre.

Répartition géographique des secours. — Sur les 939 tonnes de secours distribuées à la date du 11 juillet 1944, les œuvres charitables de Belgrade et de sa banlieue en ont reçu les 66% et celles des villes de province, les 34%. Belgrade a reçu 67.837 kg. de savon, 273.696 kg. de figes, 134.308 kg. de poisson, 202.487 kg. d'olives, 13.308 kg. de lait en poudre ; au total, 623.799 kg. de secours.

Ajoutons encore que Belgrade a bénéficié des 78,3% des denrées alimentaires restantes, soit 132.738 kg. répartis comme suit : 335 kg. d'huile de noisettes, 16.791 kg. de noisettes, 2.895 kg. de raisiné, 39.254 kg. de raisins secs, et 73.463 kg. de viande de sanglier. A ce sujet, il convient de rappeler que l'huile de noisettes n'a été employée jusqu'ici que pour des essais culinaires, que le jus de raisin concentré n'a été attribué qu'à certains hôpi-

Commission mixte de secours

taux, et enfin que la viande de sanglier, dans la crainte qu'elle ne se conserve mal, est distribuée aussi rapidement que possible.

Les habitants de la province reçurent donc le 21,7% des denrées restantes, soit 36.640 kg. de marchandises.

Catégories et nombre des bénéficiaires. — Le nombre des personnes qui ont été admises aux distributions est très élevé; on peut l'évaluer à 313.000. Ce sont, dans la plupart des cas, des indigents ou des gagne-petit, mais aucune mesure d'exception n'a été prise contre les gens plus aisés, dont la santé exigeait, par exemple, une attribution de savon ou de lait. Le besoin a été le critère principal, l'indigence, le critère accessoire.

Les bénéficiaires de « secours prolongés » furent au nombre de 72.541, parmi lesquels se trouvaient 55.779 enfants vivant en internat ou en demi-internat; ils se sont vu attribuer 458.000 kg. de vivres d'origine turque, c'est-à-dire plus de la moitié (51,3%) de la quantité totale distribuée jusqu'au 20 août 1944. Les institutions qui accueillent ces enfants ont également reçu du savon. Des secours ont été distribués dans les « ménages collectifs », mais durant des périodes plus brèves; ces interventions occasionnelles ont profité à 69.000 personnes, qui reçurent 209.000 kg. de vivres, correspondant aux 23,4% des distributions totales, ainsi que 5.630 kg. de savon (3,6%).

Les malades hospitalisés ont également bénéficié, de temps à autre, d'une aide alimentaire, et, en dehors de ce groupe, 60.539 personnes ont été comprises dans l'action de secours.

Enfin, des distributions individuelles de vivres ou de savon se firent à certaines occasions en faveur de personnes dans le besoin vivant en famille. La part des vivres affectés aux distributions individuelles s'est élevée à 226.000 kg. et celle de savon, à 74.800.

Quel que soit l'intérêt qu'on peut attacher aux modalités de distribution, le fait à relever est que les enfants ont été les plus favorisés. En effet, en éliminant les comptés à double, le nombre des enfants assistés s'élève à 209.495 et celui des adultes, à 103.728. La proportion est donc de deux enfants secourus pour un adulte.

Commission mixte de secours

Conclusions. — En terminant, le rapport attire encore l'attention sur la gravité de la situation alimentaire de la population civile qui vit dans ces régions yougoslaves. Les privations endurées et le manque de ressources indigènes font un devoir à la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale de présenter le programme de secours immédiats suivant : les différentes sources d'information s'accordent pour estimer à 200.000, au minimum, le nombre d'enfants âgés d'un à quinze ans dont l'état exige une aide alimentaire immédiate.

Ce chiffre est le double de celui qui a été retenu pour établir les plans de répartition de fin 1942 ; il exprime donc bien l'aggravation de la situation alimentaire yougoslave survenue depuis lors, et qu'il faut attribuer à l'afflux et au reflux d'anciennes et de nouvelles catégories de « déplacés », réfugiés, évacués, repliés, etc., parmi lesquels se trouvent de très nombreux sinistrés. Ce chiffre traduit, d'autre part, une connaissance plus approfondie et directe des déficiences alimentaires, qui, de latentes sont devenues manifestes ; les grandes distributions individuelles ont à cet égard offert un champ d'observation très vaste.

En établissant aujourd'hui un nouveau programme de secours, il convient de le différencier nettement du précédent sur deux points essentiels, à savoir la nature et la quantité de l'aide alimentaire requise.

Cette aide, pour être efficace et adéquate, doit désormais comprendre toute la gamme des denrées et des substances nutritives propres à rétablir l'équilibre alimentaire. Les quantités, calculées rationnellement, devront être livrées intégralement. Il ne devra plus être question de tirer le meilleur parti possible de denrées disparates, dont le choix dépendait en somme des facilités accordées à l'exportateur, et dont le volume se réduisait parfois au tiers de celui qui avait été prévu. Pour atteindre ce but, on renoncera s'il le faut aux produits, plus agréables que nutritifs, et dont le prix n'est en rapport ni avec les besoins ni avec les ressources financières.

Le programme établi par la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale comprend deux points :

a) *Aide alimentaire en faveur de 200.000 enfants.* — Est considéré comme nécessaire pour compléter la nourriture de ces en-

Commission mixte de secours

fants pendant quatre mois l'apport de l'extérieur des vivres ci-après, ou de leur équivalent :

5.000 tonnes	de farine de froment
3.600 »	de pommes de terre
1.500 »	de haricots ou autres légumineuses
360 »	de sucre
1.100 »	de viande déshydratée ou de poisson
360 »	de graisse ou d'huile comestible
1.100 »	de lait en poudre

En outre, en vue d'assurer l'équilibre alimentaire, des légumes à feuilles et à racines, des fruits, et des vitamines A, B, C et D, sont indispensables.

b) *Lait pour nourrissons et malades.* — Est considéré comme nécessaire un apport de lait provenant de l'extérieur et destiné à certaines catégories de personnes bien délimitées, à savoir : nourrissons ne pouvant être nourris au sein ; femmes en état de grossesse et allaitantes ; enfants malades et sous-alimentés jusqu'à 15 ans ; adultes malades nécessitant un régime lacté. Une enquête ouverte à Belgrade estime à 20.000 au moins le nombre de ces personnes, et à 15.000 litres leur besoin journalier en lait (lait dilué). Dans ces conditions, et pour faire face à cette exigence alimentaire pendant une période de six mois, il faudrait :

15.120 kg.	de lait en poudre écrémé
15.120 »	» » » » demi-écrémé
70.560 »	» » » » entier
23.400 caisses standard	de lait évaporé (contenant chacune 48 boîtes de 340 gr. net)
12.480 caisses standard	de lait condensé sucré (contenant chacune 48 boîtes de 400 gr. net)

Les besoins en lait des villes de province sont relativement moins élevés ; compte tenu toutefois des exigences des malades, hospitalisés ou non, il convient de prévoir pour la province un envoi de même importance, de sorte que les quantités indiquées ci-dessus devraient être doublées.

* * *

Agence centrale des prisonniers de guerre

Il y a lieu d'ajouter que la Commission mixte de secours se tient à la disposition des milieux intéressés pour leur soumettre toutes les indications et les précisions utiles propres à apporter une solution efficace aux problèmes d'alimentation soulevés par la grande détresse des populations yougoslaves.

Chronique de l'Agence centrale des prisonniers de guerre (62^e article)

Allemands.

Les renseignements relatifs aux prisonniers de guerre allemands capturés en France par les armées alliées continuent à parvenir régulièrement à l'Agence. Les informations concernant les autres fronts sont toujours assez rares ; indiquons cependant que la Croix-Rouge finlandaise a transmis au Comité international un certain nombre de messages émanant de militaires allemands internés en Finlande.

D'importants mouvements ont été récemment constatés dans les camps des Etats-Unis ; ces transferts, communiqués par listes, concernent plus de 60.000 prisonniers de guerre.

Les demandes de renseignements parviennent d'Allemagne en grand nombre ; elles se rapportent d'une part aux civils des régions de l'ouest occupées par les troupes alliées, d'autre part, aux militaires et aux civils surpris en Roumanie par les événements de ces derniers mois.

Belges.

Le Service belge reçoit actuellement de nombreuses demandes de prisonniers de guerre en Allemagne au sujet de leurs familles en Belgique. Le très grand nombre de lettres reçues ne correspond toutefois pas au nombre total des prisonniers de guerre belges ; cependant, leur courrier étant acheminé par les postes suisses, il est probable qu'un grand nombre de ces demandes parviennent directement en Belgique.